

Budget communal 2018

Un budget récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour une année et comprend 2 parties : le service ordinaire (SO) qui reprend les opérations de type récurrent, c'est-à-dire que l'on retrouve au moins une fois chaque année et le service extraordinaire (SE) qui reprend les opérations ayant un caractère non répétitif et un impact à long terme sur la situation du patrimoine communal. Le budget 2018 a été voté en séance du Conseil Communal du 18 décembre 2017 et approuvé par la Tutelle le 19 janvier 2018.

Le Service Ordinaire

L'augmentation constante des dépenses de transferts, des dotations à la zone de police, au service régional d'incendie et au CPAS, rend l'élaboration du budget communal de plus en plus difficile. Malgré tout, le budget 2018 de Berloz présente un boni de 66.091€. Ce boni, tout relatif, est obtenu grâce au recours au « Crédit spécial » comme l'autorise la circulaire budgétaire.

Comparaison des résultats de l'exercice propre 2018 avec ceux des exercices antérieurs.

	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018
Total Recettes	2.665.925,99	2.998.714,56	3.116.756,43	2.980.483,91	3.466.169,08	3.493.785,40	3.566.854,43
Total Dépenses	2.812.794,13	2.887.413,01	3.065.771,76	3.201.944,58	3.236.179,00	3.463.811,76	3.500.763,21
Résultat	-146.868,14	111.301,55	50.984,67	-221.460,67	29.990,01	29.973,64	66.091,22

Récapitulatif des résultats.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre	3.566.854,43	3.500.763,21	66.091,22
Exercices antérieurs	642.776,74	10.554,05	
Prélèvements	0,00	22.000,00	
Global	4.209.631,17	3.533.317,26	676.313,91

1. Les recettes du SO

Les recettes du Service Ordinaire (**3.566.854,43€**) sont en hausse de 2,1% par rapport au budget initial 2017.

Elles sont réparties en 3 catégories:

- **Recettes de prestations** : constituées des loyers des biens communaux et des services rendus par la commune, elles représentent 6,8% de l'ensemble des recettes et sont en augmentation par rapport au budget initial 2017. Augmentation due à l'utilisation du « Crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice ». Ce crédit sera annulé, soit lors d'une MB, soit au plus tard au moment du compte.
- **Recettes de transferts** : en légère augmentation par rapport au budget initial 2017, elles constituent la source principale des recettes de la commune et représentent 92,4% de l'ensemble des recettes. Les recettes liées aux impôts et taxes sont en hausse en fonction des prévisions d'additionnels et du déplacement de rôle des exercices antérieurs vers l'exercice propre (EPNA). Les dotations augmentent aussi en raison d'une hausse de la dotation du fonds des Communes.
- **Recettes de dettes** : en diminution par rapport au budget initial 2017, elles représentent moins de 1% de l'ensemble des recettes.

2. Les dépenses du SO

Les dépenses du Service Ordinaire (**3.500.763,21€**) sont en hausse de 1% par rapport au budget initial 2017.

Elles sont réparties en 4 catégories.

- **Dépenses de personnel**: constituées des rémunérations, charges et cotisations liées au personnel, elles sont en légère hausse par rapport au budget initial 2017 et représentent 51% de l'ensemble des dépenses. Il n'est pas prévu de changement au niveau du volume global de l'emploi.
- **Dépenses de fonctionnement** : en augmentation par rapport au budget initial 2017, elles représentent 15% de l'ensemble des dépenses. L'augmentation est essentiellement due à l'organisation des élections et à la gestion des déchets, principalement la comptabilisation de la collecte des papiers-cartons en conteneurs.
- **Dépenses de transferts** : représentant 24% de l'ensemble des dépenses, elles sont constituées de la dotation au CPAS, de la subvention au centre régional d'incendie, de la subvention à la zone de police, de la cotisation Intradel, de la cotisation à l'autorité supérieure, de la contribution au déficit des fabriques d'églises, des primes aux ménages, clubs et comités. Elles sont en augmentation par rapport au budget initial 2017, cela

s'explique principalement par des majorations de la dotation au CPAS (+15.000€), de la contribution au déficit de la Fabrique d'église Saint-Lambert et de la cotisation à l'ADL.

- **Dépenses de dettes** : en augmentation par rapport au budget initial 2017 en raison notamment de la consolidation des emprunts liés aux projets en cours, les dépenses de dette représentent 10% de l'ensemble des dépenses.

Le Service extraordinaire

Les prévisions des recettes pour l'exercice extraordinaire sont de **2.163.733,10€** et celles des dépenses sont de **2.183.375,84€**. L'exercice propre se solde donc par un **mali de 19.642,74€**.

Après report des résultats des exercices antérieurs et prélèvements, le résultat global présente un **boni de 47.999,18€**.

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre	2.163.733,10	2.183.375,84	19.642,74
Exercices antérieurs	47.999,18	23.991,86	
Prélèvements	78.734,11	35.099,51	
Global	2.290.466,39	2.242.467,21	47.999,18

Projets déjà inscrits antérieurement:

- Aménagement du Fond de Villeroix : projet PCDR ;
- Amélioration du réseau de voies lentes : projet PCDR ;
- Achat terrain pour création parking de covoiturage ;
- Réfection de la Rue Muselle ;
- Amélioration PEB école de Berloz : chauffage et éclairage;
- Maintenance des sanitaires des écoles ;
- Aménagement du site « Li Vi Qwarem » en espace de convivialité et de rencontre : projet PCDR ;
- Création d'une plaine de jeux ;
- Participation capital C de l'AIDE ;
- Entretien des égouts et fossés communaux;
- Construction de logements publics « Ancrage communal » : Rénovation de la maison de Rosoux.

Nouvelles inscriptions :

- La Berle (2009): achat de mobilier complémentaire (10.000,00€) ;
- Pose d'une alarme anti-intrusion à Corswarem (6.000,00€) ;
- Remplacement de la toiture des vestiaires du foot de Berloz (6.000,00€) ;
- Végétalisation des cimetières (10.000,00€) ;
- Elaboration d'un second PCDR (40.000,00€).

Il faut souligner que sur le montant total de la prévision de dépenses, 3,5% sont prévus par prélèvement sur le Fonds de réserve, 44,6% par emprunts et 51,9% par subsides.

Comme précédemment, ce budget a été élaboré dans un esprit de discipline budgétaire tout en prévoyant toujours de nouveaux investissements. Il reste prudent pour l'avenir et se veut clair, équilibré et le plus réaliste possible.

Béatrice MOUREAU
Echevine des Finances